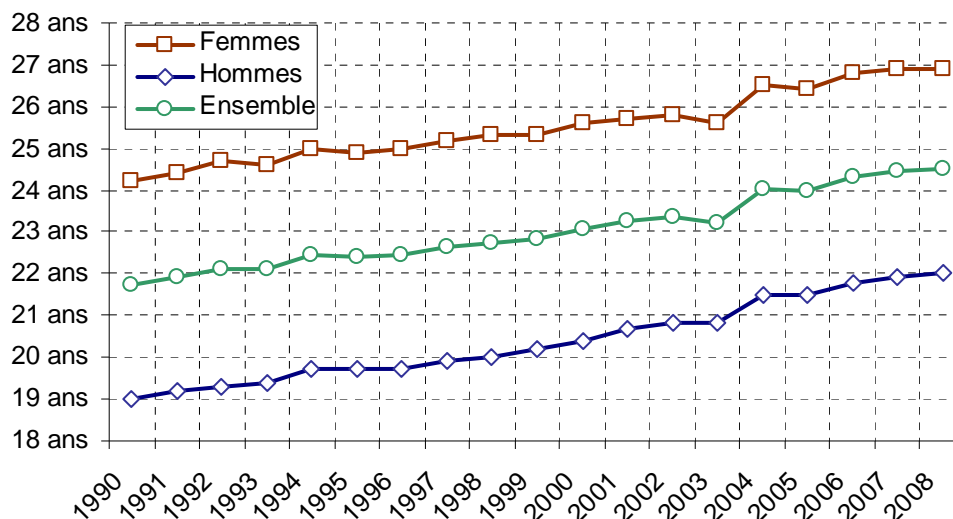


Indicateur n° 2 : Espérance de vie à 60 ans, par genre.



Source : INSEE, bilan démographique.

Selon des données encore provisoires, l'espérance de vie à 60 ans aurait connu, comme en 2007, une légère hausse de +0,1 an en 2008 et atteindrait respectivement 22 ans pour les hommes (+0,1 an par rapport à 2007) et 26,9 ans pour les femmes (stable par rapport à 2007). Ces deux années de faible progression font suite à des gains d'espérance de vie plus importants en 2006 (environ +0,4 an). L'année 2005 avait été marquée par une légère érosion de l'espérance de vie à 60 ans (-0,1 an pour les femmes, stagnation pour les hommes), après les gains exceptionnels enregistrés en 2004 (+0,9 an pour les femmes, +0,7 an pour les hommes), supérieurs à ceux attendus. D'après l'INED, les gains de 2004 s'expliqueraient davantage par l'absence d'épidémie de grippe cette année-là et par une diminution de la mortalité des personnes âgées liée à une meilleure prévention que par le contrecoup de la canicule de l'été 2003, qui aurait entraîné des décès « anticipés » en 2003.

Au total, sur les dix dernières années (période 1998-2008), l'espérance de vie à 60 ans a poursuivi sa progression à un rythme soutenu : +1,6 an pour les femmes et +2 ans pour les hommes. Dès lors, le différentiel d'espérance de vie par sexe à 60 ans s'est réduit légèrement. Il atteint 4,9 ans en 2008 en faveur des femmes, alors qu'il s'élevait à 5,3 ans il y a 10 ans.

D'après l'INED, « si l'on scinde la période 1993-2003 en deux périodes quinquennales, le poids des progrès réalisés à 70 ans ou plus – c'est-à-dire la proportion des années de vie gagnées grâce à une baisse de la mortalité à ces âges – est passé, pour les hommes, d'un cinquième dans la première période à un tiers dans la deuxième, et pour les femmes de 49% à 58% ». La grande majorité des progrès réalisés à 70 ans sont dus à la baisse de la mortalité par maladies cardio-vasculaires. Ces maladies demeurent néanmoins la première cause de décès à ces âges devant les cancers et les maladies respiratoires (cf. *indicateur de cadrage n° 3* du programme « Maladie »). Il est à noter que, s'agissant des cancers, la surmortalité masculine se réduit depuis les années 1990, ce qui diminue le handicap relatif des hommes par rapport aux femmes.

La notion d'espérance de vie à 60 ans, tous genres confondus (courbe en vert sur le graphique), a été retenue par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites afin de fonder le mécanisme d'allongement de la durée d'assurance exigible pour bénéficier d'une pension à taux plein (cf. *l'indicateur n° 5-2* relatif au ratio de durée d'activité sur durée moyenne de retraite). Afin de lisser les à-coups démographiques de nature conjoncturelle, c'est sa valeur moyenne mesurée sur trois ans qui est retenue pour déterminer les modifications à apporter aux paramètres de calcul de la pension.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°2 :

Les données présentées proviennent du bilan démographique dressé chaque année par l'INSEE sur le champ de la France métropolitaine. Pour plus de détails, se reporter aux analyses présentées dans le rapport du Ministre en charge des affaires sociales sur la situation démographique, publié chaque année à l'occasion de la discussion du projet de loi de Finances (et dans la revue *Population* de l'INED).

L'espérance de vie à 60 ans représente le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 60 ans (ou durée de survie moyenne à 60 ans), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Les âges considérés sont ceux au sens du recensement de la population, en « différence de millésime », c'est-à-dire qu'ils sont calculés par différence entre l'année du recensement et l'année de naissance.

Pour plus d'informations sur la mortalité, se reporter aux *indicateurs de cadrage n° 3* (« Principales causes de mortalité ») et *4* (« Mortalité prématurée, par genre ») du programme « Maladie ». Pour des comparaisons internationales en matière d'espérance de vie des seniors (réalisées usuellement à l'âge de 65 ans) et des données sur l'espérance de vie sans incapacité, se reporter à *l'indicateur de cadrage n° 7* du programme « Maladie ».